



Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard Magenta – 75 010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 82 – www.mrap.fr – presse@mrap.fr

SAUVER L'AQUARIUS, SAUVER LES DROITS DE L'HOMME

L'hécatombe continue : plus de 1700 personnes ont perdu la vie en Méditerranée depuis le début de l'année 2018.

Entre 2017 et 2018, ce sont les ONG qui ont réalisé plus de 40% des sauvetages. L'Aquarius est le dernier navire associatif qui poursuit son action. Mais il risque, demain, de ne plus pouvoir exercer ses missions faute d'un pavillon, le Panama ayant révoqué – sur pression de l'Italie - l'enregistrement du navire. Deux autres navires sont bloqués à Malte faute d'immatriculation. Comme eux, l'Aquarius pourrait être contraint de rester à quai, alors qu'aux portes de l'Europe les morts s'accumulent.

La réponse des États européens ne peut être le silence. A chaque sauvetage, les tergiversations et le renvoi mutuel de responsabilité contraignent des hommes, des femmes, des enfants à des jours supplémentaires d'errance en mer.

En attendant qu'une solution pérenne de recueil, de débarquement et d'accueil des migrants en danger en mer soit établie à l'échelle européenne, le gouvernement français et le Président de la République doivent ouvrir les ports français à l'Aquarius et lui octroyer sans délai le pavillon français. L'obligation de sauvetage en mer et le droit international sont des impératifs qui doivent primer sur toute considération d'ordre politique.

Les États d'Europe doivent :

- . permettre à l'Aquarius de reprendre sa mission de sauvetage ;
- . faire respecter le devoir d'assistance aux personnes en détresse en mer ;
- . assumer leurs responsabilités étatiques en établissant un véritable modèle de sauvetage en Méditerranée.

La MRAP appelle à signer la pétition SOS MEDITERRANEE et à participer activement aux rassemblements citoyens de la Vague Orange organisés par SOS Méditerranée dans de nombreuses villes d'Europe le 6 octobre, notamment en France à Paris, Marseille, Lyon, Nantes, Montpellier, Toulouse, Brest, Bordeaux, Grenoble, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Quimper, Morlaix, Concarneau, Rennes, Amiens, Biarritz, Mende ...

Paris, le 3 octobre 2018

Association nationale d'éducation populaire – Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies – Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
– Agrément d'éducation nationale - *Association créée en 1949* -